



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

**Bruxelles, 03 mai 2022**

**REDACTED DOCUMENT ACCESSIBLE  
TO THE PUBLIC (01.04.2026).  
ONLY MARGINAL PERSONAL DATA  
HAVE BEEN REDACTED.**

**WK 6277/2022 INIT**

**LIMITE**

**COMPET**

**IND**

### DOCUMENT DE TRAVAIL

*Ceci est un document destiné à une communauté spécifique de destinataires. La manipulation et la distribution ultérieure sont sous la seule responsabilité des membres de la communauté.*

#### **DOCUMENT DE TRAVAIL**

---

De:	Présidence
A:	Groupe "Compétitivité et croissance" (Industrie)
Sujet:	Flash de la Présidence

---

## Réunion des membres du groupe de travail Compétitivité et Croissance (Industrie)

Chères et chers collègues,

Le jeudi 5 mai 2022, le groupe de travail Compétitivité et Croissance (industrie) se réunira à partir de **10h00** afin de poursuivre l'examen du *Chips Act*. Pour votre bonne information, vous pouvez d'ores et déjà prévoir des réunions sur ce dossier le 12 mai (matin) et le 16 mai (matin).

Grâce aux nombreux commentaires écrits que vous nous avez fait parvenir sur l'essentiel de la proposition, nous aurons pu travailler à un **premier texte de compromis de la Présidence** qui vous parviendra en amont de la réunion. Nous vous en ferons la présentation dans les grandes lignes.

Par ailleurs, au-delà de ce premier texte de compromis et au regard des commentaires écrits, certains aspects spécifiques méritent d'être discutés. Il s'agit en particulier de la question **de l'implication des États membres dans l'octroi du statut IPF ou OEF (Article 12), et de la portée et des dispositions du Pilier 3**.

À cet égard, nous inviterons les États membres à s'exprimer sur la question suivante :

- à l'Article 12, jugeriez-vous opportun que ce soit les États membres qui portent les candidatures pour le statut IPF ou OEF auprès de la Commission, et non les entreprises elles-mêmes ?

« 1. Any undertaking or any consortium of undertakings (~~applicant~~) may submit an application to the **relevant national competent authority** ~~Commission~~ to recognise ~~the applicant's~~ its planned facility as an Integrated Production Facility or Open EU Foundry.

2. **The relevant national competent authority may submit this application to** ~~the~~ Commission, **which** shall, ~~in consultation with~~ **taking into account the views of** the European Semiconductor Board, assess the application through a fair and transparent process based on the following elements :»

En lien avec le Pilier 3, la Commission sera ensuite invitée à nous expliquer en détail la manière dont elle compte mettre en œuvre les dispositions prévues par l'Article 22 (*common purchasing*), ainsi qu'à nous présenter les politiques publiques prévues ou en vigueur en matière de réaction à une situation de crise des semi-conducteurs chez nos partenaires internationaux, notamment aux États-Unis. À la suite de ces présentations, les États membres seront invités à s'exprimer sur la base des questions suivantes :

- Considérez-vous :
  - que les instruments d'urgence devraient d'abord être envisagés dans une **approche de réciprocité** (articles 20 à 22) ?
  - que la **commande prioritaire** (Article 21) doive faire l'objet d'un mécanisme de **compensation** auprès des entreprises concernées ou d'un **plafonnement** des volumes concernés ?
  - que le pouvoir de **réquisition** présent à l'Article 21 doive être exclusivement du **ressort des États membres** ?

Par ailleurs, au titre des **points divers**, la Commission nous communiquera les résultats du questionnaire adressé aux États membres portant sur les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les mesures prises à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions.

Nous nous réjouissons de vous voir tous ce jeudi 5 mai !

██████████